

Séance publique du 13 décembre 2004

Délibération n° 2004-2347

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Travaux de réfection de tranchées sur les chaussées, trottoirs et promenades autres qu'asphaltés sur tout le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2005 et avec possibilité de reconduction expresse en 2006, 2007 et 2008**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-1869 en date du 10 mai 2004, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 et 71-II du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de travaux de réfection de tranchées sur les chaussées, trottoirs et promenades autres qu'asphaltés sur tout le territoire de la Communauté urbaine.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres le 19 novembre 2004 a classé les offres et choisi pour les différents lots, les offres des entreprises suivantes (marchés à bons de commande d'une durée d'un an ferme reconductible trois fois une année) :

- lot n° 1 : Dardilly, Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny, Charbonnières les Bains, Ecully, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, La Mulatière, Sainte Foy lès Lyon, Oullins, Saint Genis Laval, Charly, Irigny, Pierre Bénite, Vernaison : Groupement solidaire : Appia-EJL-Eurovia-MGB.

- lot n° 2 : Champagne au Mont d'Or, Limonest, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier Au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Fontaines Saint Martin, Fontaine sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire : Groupement solidaire : SCREG-Axima.

- lot n° 3 : Chassieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin, Bron, Décines Charpieu, Corbas, Mions, Saint Priest, Feyzin, Saint Fons, Solaize, Venissieux. Groupement solidaire EJL-Appia-Eurovia-Dumas,

- lot n° 4 : 1er, 4°, 5°, 6° et 9° arrondissements de Lyon : groupement solidaire EJL-Appia-Eurovia,

- lot n° 5 : Villeurbanne et 3° arrondissement de Lyon : groupement solidaire : Appia-EJL-Eurovia,

- lot n° 6 : 2°, 7° et 8° arrondissements de Lyon : groupement solidaire : Sacer-Colas-Perrier.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que dans le paragraphe n° 6 (lot n° 4) et dans le délibère n° 5, il convient d'apporter les modifications suivantes :

à la place de :

"Lot n° 4 : 1er, 4°, 5°, 6° et 9° arrondissements de Lyon : groupement solidaire E JL-Appia-Eurovia"

il convient de lire :

"Lot n°4 : 1er, 4°, 5°, 6° et 9° arrondissements de Lyon : groupement solidaire E JL-Appia-Eurovia-Mazza ;"

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : Dardilly, Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny, Charbonnières les Bains, Ecully, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, La Mulatière, Sainte Foy lès Lyon, Oullins, Saint Genis Laval, Charly, Irigny, Pierre Bénite, Vernaison : Groupement solidaire : Appia-E JL-Eurovia-MGB,

- lot n° 2 : Champagne au Mont d'Or, Limonest, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Fontaines Saint Martin, Fontaine sur Saône, Rochetaillee sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire : Groupement solidaire : SCREG-Axima,

- lot n° 3 : Chassieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin, Bron, Décines Charpieu, Corbas, Mions, Saint Priest, Feyzin, Saint Fons, Solaize, Venissieux : Groupement solidaire E JL-Appia-Eurovia-Dumas,

- lot n° 4 : 1er, 4°, 5°, 6° et 9° arrondissements de Lyon : groupement solidaire E JL-Appia-Eurovia-Mazza,

- lot n° 5 : Villeurbanne et 3° arrondissement de Lyon : groupement solidaire : Appia-E JL-Eurovia,

- lot n° 6 : 2°, 7° et 8° arrondissements de Lyon : groupement solidaire : Sacer-Colas-Perrier.

3° - Les dépenses correspondantes au titre de ces marchés annuels seront imputées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - fonction 0821 - article 615 236 - exercice 2005 et éventuellement exercices 2006, 2007, et 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,